

Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription sont à transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante : corinne.duchene@uvsq.fr

Les personnes intéressées sont invitées à indiquer leur nom, prénom et leur qualité ; les avocats sont priés de mentionner le barreau dont ils relèvent.

Colloque admis au titre de la formation continue des avocats.

Frais d'inscription : 70€*

Etudiants, doctorants et enseignants : gratuit

Déjeuner : libre

** Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Versailles Saint-Quentin, et adressé à Mme Duchêne, Faculté de Droit, 3 rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt.*

Lieu du colloque

**Tribunal de Grande Instance de Versailles
Avenue de l'Europe
78 011 Versailles CEDEX
RER C : Versailles-Rive gauche**

Pour tout renseignement sur le programme du colloque, vous pouvez contacter : anne-valerie.lefur@uvsq.fr

d@nte



Le laboratoire DANTE

**De la faculté de droit
De l'Université Versailles Saint-Quentin**

**Organise,
Le vendredi 18 juin
Un colloque sur**

**« *L'appréhension du risque
financier par le Droit* »**

**Lieu : Tribunal de Grande Instance de
Versailles**

Accès et modalités d'inscription au verso.

d@nte



PROGRAMME DU COLLOQUE

« L'APPREHENSION DU RISQUE FINANCIER PAR LE DROIT »

9h00. Accueil des participants

9h30. Propos introductifs

Patrick Henry-Bonniot, président du Tribunal de Grande Instance de Versailles
Thomas Clay, doyen de la faculté de droit de l'Université Versailles Saint-Quentin

Risques, Finance et Droit. Muriel Chagny, Professeur de Droit à l'Université de Versailles Saint-Quentin, co-directrice du laboratoire Dante.

Première partie

La gestion du risque financier par la protection de l'investisseur

sous la présidence de M. le professeur Jean Paillusseau

1er axe - La gestion du risque financier par les outils du droit commun

10h15. Les outils contractuels de gestion du risque financier. Alexis Constantin, Professeur de Droit à l'Université de Rennes I

10h45. Responsabilité et gestion du risque financier. Régine Bonhomme, Avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire, professeur de Droit à l'Université de Montpellier I

11h15. Pause

2^{ème} axe - La gestion du risque financier par l'adaptation du Droit

11h30. La protection de l'investisseur par le droit des biens. La notion de bien financier. Anne-Valérie Le Fur, Professeur de Droit à l'Université de Versailles Saint-Quentin

12h00. La protection de l'investisseur par les législations spéciales : quels critères ? Natacha Sauphanor-Brouillaud, Professeur de Droit à l'Université de Versailles Saint-Quentin et Helene Aubry, Professeur de Droit à l'Université de Paris XIII-Paris Nord

12h30. Débats

13h00 – 14h30. Déjeuner

Deuxième partie

La gestion du risque financier par la sécurité du système financier

sous la présidence de M. le professeur Laurent Aynès

1er axe - Efficacité et avenir de la régulation financière : regards croisés.

14h30. Risques, crise et régulation : que disent les économistes ? Jean-Paul Betbéze, Professeur Agrégé de Sciences économiques à Paris Panthéon-Assas, Chef économiste de CA SA et Membre du CAE

15h00. Ambition et efficacité de la régulation économique : points de vue du juriste. Marie-Anne Frison-Roche, Professeur des Universités, directeur de la Regulatory Law Review (RLR)

15h30. Efficacité et avenir de la régulation financière : points de vue du juriste. Thierry Bonneau, Professeur de Droit à l'Université Paris II

16h00. Débats

2^{ème} axe - Gestion du risque financier et attractivité du droit.

16h30. Respect des équilibres, choix de société et gestion du risque financier systémique. Jean Paillusseau, Professeur émérite à la faculté de Droit de Rennes

17h00. Propos conclusifs, Laurent Aynès, Professeur de Droit à l'Université Paris I

17h30. Cocktail de clôture